
Rapport sur la justice familiale au Canada

MARS 2026

Native Women's
Association of Canada



L'Association des femmes
autochtones du Canada

Rapport sur la justice familiale au Canada

Grâce au financement du Fonds canadien de justice familiale, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) soutient le bien-être des femmes autochtones, dans toute leur diversité, qui ont recours au système de justice familiale. Dans le cadre de ce projet, l'AFAC a cherché à mieux comprendre comment les femmes autochtones et leurs familles interagissent avec le système de justice familiale et à déterminer les mesures de soutien nécessaires pour garantir un accès sécuritaire aux services, les aider à s'y retrouver dans les procédures judiciaires et leur permettre de rester en lien avec leurs familles et leurs communautés.

Dans le cadre de ce travail, l'AFAC a réuni des prestataires de services et des organisations communautaires de partout au Canada afin qu'ils partagent leurs expériences en matière de soutien aux femmes, aux enfants et aux familles autochtones qui naviguent dans le système de justice familiale. Cette initiative comprenait deux séances de mobilisation et un sondage national, qui ont réuni des prestataires de services et des organisations communautaires de partout au Canada. Ces consultations ont permis aux participants de partager leurs points de vue, leurs expériences personnelles et les changements nécessaires pour améliorer les réponses du système de justice à l'égard des femmes autochtones et de leurs familles.

Tant lors des séances de mobilisation nationales que dans les réponses au sondage, des thèmes similaires sont systématiquement ressortis, mettant en évidence la résilience des soutiens dirigés par la communauté et les défis systémiques persistants qui continuent d'affecter les femmes et les familles autochtones confrontées au système de justice.

Objectif des séances et de la mobilisation

Ces consultations avaient pour objectif de recueillir les points de vue de personnes et d'organisations travaillant directement auprès des femmes, des enfants et des familles autochtones afin de mieux comprendre comment le système de justice familiale est perçu sur le terrain.

Pour soutenir ce travail, deux séances de mobilisation nationales ont été animées par Daisy Elliott, chacune réunissant environ 25 participants de partout au Canada, en plus du sondage plus



large mené auprès des prestataires de services. Les participants représentaient diverses régions, notamment la côte Ouest, les Prairies, l'Ontario, le Québec et les territoires du Nord, reflétant ainsi la diversité des réalités et des expériences communautaires.

Parmi les participants figuraient notamment des intervenants de première ligne, des défenseurs communautaires, des coordonnateurs de programmes, des travailleurs des services d'approche, ainsi que des personnes œuvrant dans des domaines tels que le soutien familial, les services judiciaires, la santé et les programmes communautaires. Bon nombre de participants ont partagé leurs expériences personnelles et professionnelles en matière de soutien aux femmes et aux familles autochtones confrontées à des systèmes complexes et qui souvent se chevauchent.

Les mobilisations visaient à déterminer :

- Les forces et réussites au sein des programmes communautaires
- Les obstacles que les organisations rencontrent dans la prestation des services
- Les besoins prioritaires des personnes et des communautés
- Les possibilités d'améliorer les réponses judiciaires pour les femmes et les familles autochtones

Dans le cadre de ces consultations, l'AFAC a également examiné les expériences des prestataires de services de première ligne afin d'éclairer les débats politiques plus généraux sur la réforme de la justice et le bien-être familial.

Soutiens communautaires autochtones

Au cours de ces consultations, l'un des principaux constats a été la force et l'impact des initiatives communautaires autochtones ancrées dans les savoirs, les relations et les pratiques culturelles autochtones. Beaucoup ont souligné leur capacité à créer des environnements sûrs et favorables aux femmes et aux familles autochtones grâce à des programmes adaptés à la culture, des services de défense des droits et l'engagement communautaire. Ces initiatives comprennent souvent des cercles de guérison, des rassemblements culturels, un soutien parental et des programmes pour les jeunes qui renforcent l'identité, les liens et le bien-être général.

Les participants ont également évoqué l'importance de la confiance au sein des communautés, soulignant qu'elle se construit grâce à des relations durables au fil du temps. Dans de nombreux cas, les organisations autochtones sont en mesure de soutenir les familles d'une manière que les systèmes de justice formels ne peuvent pas, car leur travail est fondé sur le savoir culturel, les liens de parenté et les soins communautaires.

Certains participants ont présenté des exemples d'initiatives fructueuses de regroupement familial, soutenues par une planification de cas ancrée dans la culture et des services complémentaires ancrés dans les pratiques de parenté autochtone. Ces approches mettent l'accent sur les liens familiaux et la responsabilité communautaire plutôt que sur des systèmes fondés sur la surveillance. De plus, les participants ont souligné l'importance des partenariats avec d'autres organisations communautaires, les aînés, les prestataires de soins de santé et les organismes de services sociaux pour offrir un soutien holistique aux familles.



Obstacles à la prestation de services

L'une des principales conclusions de ces consultations est que, malgré le travail important accompli par les organisations autochtones et les prestataires de services, des obstacles importants continuent de limiter leur capacité à fournir des services de manière efficace. Les défis les plus fréquemment relevés comprenaient les suivants :

- **Limites de financement** – De nombreuses organisations fonctionnent avec un financement à court terme ou lié à des projets, ce qui rend difficile le maintien des programmes ou la réponse aux besoins croissants de la communauté.
- **Capacité en personnel et capacité organisationnelle** – Le manque de personnel et la dépendance vis-à-vis des bénévoles posent souvent des difficultés pour répondre à la demande croissante de services.
- **Manque de ressources ancrées dans la culture** – Les participants ont noté que de nombreux programmes et services liés à la justice ne reflètent pas suffisamment les pratiques culturelles autochtones ou les réalités communautaires.
- **Obstacles systémiques au sein des systèmes judiciaires** – De nombreux répondants ont décrit les difficultés persistantes à s'y retrouver dans des systèmes juridiques complexes et souvent déconnectés des réalités des familles autochtones.
- **Difficultés liées à la sensibilisation et à la mobilisation de la communauté** – Certains ont signalé des difficultés à atteindre les familles qui pourraient ne pas faire confiance aux systèmes officiels ou ne pas être au courant des services disponibles.

Ces obstacles mettent en évidence le fossé qui persiste entre les besoins de la communauté et les systèmes censés y répondre.

Besoins prioritaires relevés par les participants et les organisations

Les participants, tant dans les réponses au sondage que lors des séances de mobilisation, ont systématiquement relevé plusieurs priorités urgentes concernant les femmes et les familles autochtones. Parmi celles-ci figurent :

- **Logement et besoins fondamentaux** – L'insécurité du logement a été l'une des préoccupations les plus fréquemment soulevées. De nombreux participants ont souligné qu'un logement sûr et stable est essentiel au bien-être et à la stabilité des familles.
- **Soutien en santé mentale et en toxicomanie** – Plusieurs ont relevé le besoin de services de santé mentale et de toxicomanie ancrés dans la culture.
- **Défense juridique et accompagnement dans le système judiciaire** – Les participants ont souligné l'importance des auxiliaires de justice, des défenseurs juridiques et des cliniques juridiques communautaires pour aider les familles à s'y retrouver dans les systèmes judiciaires complexes.
- **Prévention et soutien précoce** – Les programmes de prévention et de soutien précoce ont



été qualifiés d'essentiels pour soutenir les familles avant que les difficultés ne dégénèrent en une intervention du système judiciaire.

- **Reconnaissance de la gouvernance et du droit autochtones** – Les participants ont souligné la nécessité pour les systèmes judiciaires de reconnaître les lois autochtones, le leadership autochtone et les approches communautaires en matière de bien-être familial.

Ensemble, ces priorités reflètent la nécessité d'une approche holistique et communautaire qui aborde à la fois les obstacles du système de justice et les conditions plus larges affectant les femmes et les familles autochtones.

Recommandations

Les recommandations suivantes s'appuient sur les thèmes soulevés tant lors des séances de mobilisation que dans le cadre du sondage national. Elles reflètent les priorités relevées par les participants afin de renforcer les mesures de soutien destinées aux femmes et aux familles autochtones qui sont confrontées au système de justice familiale.

- Renforcer les mesures de soutien en matière de justice familiale dirigées par les Autochtones – Les gouvernements et les partenaires du système judiciaire devraient accroître le financement durable et flexible accordé aux organisations communautaires autochtones qui offrent des services ancrés dans la culture et destinés à soutenir les femmes et les familles autochtones. De plus, des engagements de financement à long terme permettraient aux organisations de maintenir les programmes existants, de répondre aux nouveaux besoins de la communauté et de continuer à fournir des services adaptés à la culture.
- Élargir l'accès à la défense juridique culturellement adaptée – Des investissements devraient être faits pour élargir l'accès aux soutiens de défense juridique culturellement adaptés pour les femmes et les familles autochtones qui naviguent dans le système de justice familiale. Cela inclut l'augmentation du nombre d'auxiliaires de justice autochtones et de cliniques juridiques communautaires qui fournissent des conseils et un soutien adapté à la culture tout au long du processus judiciaire.
- Donner la priorité aux programmes de prévention et de stabilisation familiale – Les gouvernements devraient donner la priorité aux investissements dans les initiatives de prévention et d'intervention précoce qui favorisent la stabilité et le bien-être des familles. Cela inclut les programmes traitant de la précarité du logement, de la santé mentale, des dépendances et d'autres déterminants sociaux pouvant contribuer à l'intervention du système judiciaire.
- Accroître la représentation autochtone au sein des systèmes judiciaires – Des efforts doivent être déployés pour accroître la représentation des professionnels autochtones au sein des institutions juridiques et judiciaires, notamment les tribunaux, les services juridiques et les organes de décision.
- Reconnaître la gouvernance autochtone et le leadership communautaire – Des systèmes justes doivent reconnaître et soutenir la gouvernance, le leadership et les approches communautaires autochtones en matière de bien-être familial. Cela comprend la création d'espaces pour des approches de justice qui intègrent les lois, les connaissances culturelles et les processus décisionnels communautaires autochtones.



Conclusion

Les réponses recueillies lors du sondage auprès des prestataires de services et lors des séances nationales confirment la force et l'engagement des organisations autochtones qui soutiennent les femmes et les familles dans tout le pays.

Ces organisations continuent d'offrir un soutien ancré dans la culture, fondé sur les relations, la solidarité communautaire et les savoirs autochtones, intervenant souvent là où les systèmes continuent de présenter des lacunes. Les conclusions mettent en évidence les obstacles persistants auxquels les femmes et les familles autochtones continuent de se heurter lorsqu'elles doivent naviguer dans le système de justice familiale. De nombreux participants ont systématiquement décrit des systèmes difficiles d'accès, complexes à comprendre et souvent déconnectés des réalités vécues par les familles autochtones.

Des défis persistants tels que la précarité du logement, la pauvreté, les traumatismes et l'accès limité à un soutien juridique adapté à la culture continuent de marquer le quotidien de nombreuses familles en quête de justice et de stabilité. Néanmoins, cette mobilisation a clairement montré que le soutien mené par les communautés propose déjà des approches efficaces, fondées sur la prévention, la guérison et les liens familiaux. Ces approches reflètent les modes de prise en charge des familles et des communautés propres aux peuples autochtones, mais elles fonctionnent souvent avec des financements limités et instables.

Les témoignages recueillis lors de ces deux types de mobilisation soulignent le besoin urgent d'investissements durables dans des programmes dirigés par les Autochtones, de soutiens préventifs renforcés et de systèmes judiciaires qui reconnaissent le leadership, les connaissances et les solutions communautaires autochtones. À l'avenir, pour qu'un changement significatif puisse avoir lieu, les gouvernements et les institutions devront écouter les expériences de ceux qui travaillent directement avec les familles et soutenir des approches qui renforcent les familles plutôt que de les fragmenter davantage.

Il est important de noter que les conclusions et les témoignages ont renforcé les appels plus généraux à un changement systémique lancés dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, qui soulignent la nécessité de systèmes judiciaires ancrés dans la culture et donnant la priorité au leadership autochtone, à la prévention et aux soutiens communautaires.





Native Women's
Association of Canada



L'Association des femmes
autochtones du Canada